



Rapport

Date de la séance du CE: 18 août 2021
Direction: Direction de la sécurité
N° d'affaire: 2021.SIDAJV.329
Classification: –

Office de l'exécution judiciaire (OEJ); crédit d'aménagement pour l'Établissement pénitentiaire de Witzwil (EP Witzwil)

Crédit d'engagement 2022-2023 / autorisation de dépenses / crédit d'objet

Table des matières

1.	Synthèse	2
2.	Bases légales	2
3.	Description de l'affaire	2
3.1	Rappel	2
3.2	Lien avec l'AGC 2018.RRGR.323 Anet / Lindenhof, Établissement pénitentiaire de Witzwil, remise en état de dix bâtiments (Lindenhof) et de l'ancienne villa de l'administrateur pour des places de détention (travail externe); crédit d'engagement pour la réalisation (adopté le 5 septembre 2018)	3
3.3	Caractéristiques du projet	4
3.4	Description du projet	4
3.5	Calendrier, modalités	7
3.6	Attribution du mandat / droit des marchés publics	7
4.	Nature et qualification juridique de la dépense	7
5.	Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes	8
6.	Répercussions sur les finances, l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux	8
6.1	Montant déterminant du crédit	8
6.2	Dépenses à charge du compte de résultats et du compte des investissements	8
6.3	Informations sur les investissements préservant la valeur et ceux générant une plus-value, sur la durée d'utilisation et sur les amortissements	9
6.4	Coûts induits	9
7.	Répercussions en cas de rejet	9
8.	Proposition	9

1. Synthèse

Le mobilier de l'EP Witzwil a atteint la fin de son cycle de vie et doit donc être remplacé. Par le présent arrêté, le crédit d'aménagement nécessaire à cet effet est soumis au Grand Conseil pour approbation. N'ayant pas de lien direct avec l'actuel projet de remise en état de l'EP Witzwil, il fait l'objet d'une autorisation de dépenses distincte.

2. Bases légales

- Code pénal suisse du 21 décembre 1937 (CP; RS 311.0), articles 372, alinéa 1, 377, 378 et 380, alinéa 1
- Décret du 11 septembre 2019 sur les tâches des Directions et de la Chancellerie d'État et sur la désignation des Directions (DTDD; RSB 152.010), article 5, alinéa 1, lettre e
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction de la sécurité (Ordonnance d'organisation DSE, OO DSE; RSB 152.221.141), article 10
- Loi du 23 janvier 2018 sur l'exécution judiciaire (LEJ; RSB 341.1), articles 8 et 10
- Ordonnance du 22 août 2018 sur l'exécution judiciaire (OEJ; RSB 341.11), article 10
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP; RSB 620.0), articles 46, 48, alinéa 1, lettre a, 49, 50, 52 et 54, alinéa 3
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP; RSB 621.1), articles 136, 139, 141, 145, 148, 151 et 152
- Loi du 11 juin 2002 sur les marchés publics (LCMP; RSB 731.2), article 2, alinéa 1, lettre a
- Ordonnance du 16 octobre 2002 sur les marchés publics (OCMP; RSB 731.21), articles 1, alinéa 1, lettre b, 4 et 5

3. Description de l'affaire

3.1 Rappel

À l'EP Witzwil, le canton de Berne fait exécuter des peines en milieu ouvert et en milieu fermé à des hommes adultes qui ne présentent pas de risque d'évasion ni de récidive. L'exécution de peines en milieu ouvert vise la resocialisation des détenus afin qu'ils parviennent à vivre sans commettre d'infractions après la fin de leur peine. Aussi sont-ils préparés à leur libération et à leur réinsertion dans la vie sociale par un travail à l'extérieur et un hébergement en section externe. Les détenus en régime de travail externe exercent une activité en dehors de l'établissement pénitentiaire, mais séjournent le reste du temps sur le site. L'EP Witzwil emploie actuellement 145 personnes (à plein temps ou à temps partiel) pour 132 équivalents plein temps. Il peut accueillir 166 détenus aujourd'hui, capacité qui devrait passer à 178 à partir de 2024, une fois le projet de remise en état terminé (voir ci-après) et la section d'encadrement à nouveau ouverte.

Afin de remplir leurs tâches dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures pour les adultes, les cantons suisses se sont constitués en trois concordats régionaux, lesquels standardisent l'exécution

judiciaire et aménagent et coordonnent l'offre de places dans les cantons concernés. Le canton de Berne s'est engagé contractuellement, dans le cadre du Concordat de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale sur l'exécution des peines et mesures, à mettre à disposition des places pour l'exécution de peines en régime de travail externe. Ces places sont aménagées à titre provisoire sur le site du Lindenhof, dans l'ancienne villa de l'administrateur, qui nécessite des travaux de réfection. Le Lindenhof est situé au cœur des surfaces agricoles de l'EP Witzwil et jouxte les bâtiments agricoles de l'établissement (voir photo ci-dessous).



Les bâtiments du Lindenhof sont utilisés de manière intensive au quotidien (logement, encadrement, loisirs, travail, repas, sécurité et administration). Le site comprend cinq bâtiments accueillant neuf sections, deux bâtiments administratifs (administration et agriculture), une salle de sport, des ateliers, une aula et le bâtiment provisoire pour les détenus travaillant à l'extérieur. Sur le site se trouvent également un bâtiment servant à la restauration (avec cuisines, boulangerie et boucherie), déjà rénové en 2006, ainsi qu'une piscine couverte, hors service depuis 2014 et qui sera déconstruite.

Ces dernières années, différents travaux ont été réalisés ailleurs sur le périmètre de l'EP Witzwil (périphérie): des installations ont été déconstruites et des bâtiments d'habitation ont été rénovés. Prévue de longue date, la remise en état des bâtiments du Lindenhof (voir ci-après) n'a aucun lien avec d'autres projets du domaine de l'exécution judiciaire. Elle est effectuée indépendamment des décisions d'investissement prises dans le cadre de la mise en œuvre, encore à concrétiser, de la stratégie de l'exécution judiciaire 2017-2032 de la Direction de la sécurité (DSE).

3.2 Lien avec l'AGC 2018.RRGR.323 Anet / Lindenhof, Établissement pénitentiaire de Witzwil, remise en état de dix bâtiments (Lindenhof) et de l'ancienne villa de l'administrateur pour des places de détention (travail externe); crédit d'engagement pour la réalisation (adopté le 5 septembre 2018)

Le crédit autorisé de 56,16 millions de francs (coût total de 59,8 mio CHF moins les frais, déjà approuvés, du concours et de l'étude de projet) permet de remettre en état les bâtiments de l'EP Witzwil situés au Lindenhof, qui datent de trente ans, et de procéder à la réfection, voire au remplacement si nécessaire des installations techniques et des systèmes de sécurité. Par ailleurs, l'ancienne villa de l'administrateur est rénovée afin de mettre à disposition sur le long terme les places pour l'exécution de

peines en régime de travail externe exigées par le Concordat de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale sur l'exécution des peines et mesures.

Dès 2018, le rapport de l'affaire précitée indiquait au point *4.4.1 Équipements* que le mobilier avait atteint la fin de son cycle de vie et devait donc être remplacé. Il précisait que le remplacement des équipements n'avait pas de lien direct avec le projet de remise en état et se ferait donc indépendamment de ce dernier, ajoutant que la DSE soumettrait le crédit nécessaire à cet effet au Grand Conseil pour approbation. Le présent crédit est supérieur de 0,3 million de francs à celui mentionné dans le rapport précité, car il est fondé sur une planification plus détaillée et tient compte d'une réserve d'environ cinq pour cent.

À ce même point 4.4.1, le rapport précisait que la présente affaire serait vraisemblablement soumise au Grand Conseil en 2019. Cette échéance n'a pas pu être respectée, car les ressources disponibles en 2019 ont été consacrées en priorité à la planification du projet de remise en état du Lindenhof. De ce fait, le projet d'arrêté a été reporté, le remplacement du mobilier n'étant pas extrêmement urgent. Cela a permis au projet de construction à proprement parler de démarrer en 2020 comme prévu. Le mobilier a en outre pu être adapté aux nouvelles conditions à mesure que le projet avançait.

Le remplacement du mobilier est coordonné avec le calendrier de la remise en état. Ainsi, dans le cadre de cette dernière, le mobilier est en partie éliminé au lieu d'être démenagé, car il est défectueux et l'EP Witzwil ne dispose pas d'espaces de stockage suffisants. Le calendrier (voir point 3.5) concorde donc avec celui de la remise en état et doit impérativement être tenu. À défaut, le mobilier nécessaire ne serait pas disponible au moment de l'emménagement, ce qui compromettrait le bon fonctionnement de l'institution.

3.3 Caractéristiques du projet

Utilisé depuis 1985, soit depuis 36 ans, le mobilier des bâtiments du Lindenhof a été remplacé ou complété ponctuellement par d'anciens stocks ou par de nouvelles acquisitions. Les équipements sont désormais arrivés à la fin de leur cycle de vie, après une utilisation intensive, de nombreuses réparations d'entretien et une évolution des exigences. Ils ont servi bien plus longtemps que prévu initialement, puisque, d'un point de vue comptable, leur durée d'amortissement est de 10 ou de 15 ans.

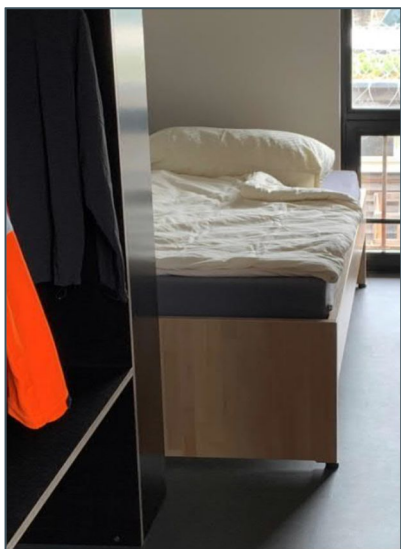
Les critères à prendre en compte en vue de remplacer le mobilier d'un établissement pénitentiaire sont d'une tout autre nature que dans le cas d'une unité administrative quelconque. Les aspects relatifs à la sécurité revêtent une grande importance. Il faut donc, par exemple, accorder une attention particulière aux endroits pouvant servir de cachette pour des substances interdites et aux éléments susceptibles d'être utilisés comme armes ou obstacles. Les équipements doivent être simples et fonctionnels et permettre un agencement clair des pièces dans le but de garantir la sécurité des détenus et du personnel.

3.4 Description du projet

Le crédit d'engagement demandé doit permettre d'équiper dix bâtiments et les zones extérieures en mobilier neuf. Les bâtiments en question comprennent les différentes sections de l'EP Witzwil, les cellules d'arrêts, le Service sanitaire, une aula, un pavillon, une salle de sport et les locaux administratifs de l'établissement. Le choix des équipements repose principalement sur la simplicité, la fonctionnalité et le coût du matériel. Par ailleurs, seul est acquis le mobilier impérativement nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement.

Sections, cellules d'arrêts, Service sanitaire

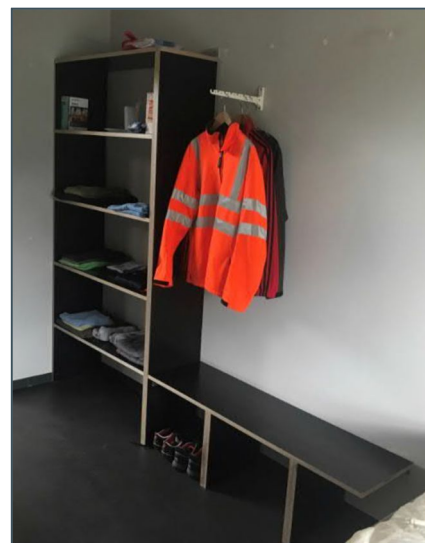
Six bâtiments abritent les 180 cellules des différentes sections de l'établissement, cinq cellules d'arrêts et le Service sanitaire. L'équipement standard d'une cellule est budgété à hauteur d'environ 2700 francs. Il comprend un lit (avec literie), une table, un tabouret, une étagère et du petit matériel (panneau d'affichage, poubelle, cintres, etc.). Les matériaux doivent présenter des propriétés particulières du fait de leur utilisation dans le contexte de l'exécution judiciaire. Ils doivent par exemple être difficilement inflammables afin de réduire le risque de mise en danger de soi-même et d'autrui.



Lit



Table et tabouret



Étagère

Les cellules d'arrêts sont équipées uniquement d'un lit avec literie, pour un budget de 420 francs par cellule. Outre les cellules, les sections comprennent les espaces communautaires (réfectoires, buanderies, foyers, etc.) et les postes de travail du personnel, qui doivent également être équipés en mobilier. Quant au Service sanitaire, il a besoin non seulement de postes de travail, mais aussi de tables de traitement, de deux lits de soins, ainsi que de réfrigérateurs et d'armoires à médicaments sécurisés. Les coûts budgétés pour ce domaine s'élèvent à **1 093 000 francs**.

Aula

Dotée d'une scène, de locaux annexes et de cuisines, l'aula peut accueillir environ 280 personnes. Elle est utilisée pour des activités destinées aux détenus ou au personnel (formations, manifestations) et pour des réunions de partenaires externes (p. ex. conférences du Concordat de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale sur l'exécution des peines et mesures, direction de l'OEJ). Un montant de **248 000 francs** est prévu pour l'équiper de tables, de chaises, de portemanteaux, etc. et d'une installation multimédia.



Tables et chaises dans l'aula

Pavillon

Le pavillon abrite des établis où travaillent des détenus, un petit local de pause et un bureau pour le maître d'atelier. Les coûts budgétés s'élèvent à **22 000 francs**.

Salle de sport

Les coûts des équipements de sport sont devisés à **37 000 francs**. La salle de sport sera dotée de bancs et de tapis de gymnastique, de matériel pour divers sports de balle, d'un ensemble d'haltères et de quelques appareils de musculation et d'endurance.

Administration

Le bâtiment administratif accueille le personnel qui n'a pas de contact direct avec les détenus. Un montant de 4600 francs est prévu par poste de travail. Il couvre les coûts d'un bureau, d'une chaise, du câblage et d'étagères. Sur les 91 postes de travail à équiper au total, 30 se trouvent dans le bâtiment administratif, 58 sont destinés au personnel travaillant directement avec les détenus et sont donc aménagés dans les différentes sections, et trois sont installés dans une annexe de l'aula.

Outre les postes de travail proprement dits, le rééquipement du bâtiment administratif concerne également des armoires à dossiers et des armoires d'archivage, les vestiaires, les salles de visite, les salles de réunion et les bureaux de la loge (service de sécurité et service technique). Selon toute prévision, l'aménagement du bâtiment administratif entraînera des coûts de l'ordre de **516 000 francs**.



Poste de travail standard

Zones extérieures

Les installations prévues sur le périmètre de l'EP Witzwil comprennent des points de recyclage (systèmes d'élimination des déchets) et divers meubles d'extérieur tels que des tables et des chaises de jardin et des parasols. Elles engendrent des coûts de **81 000 francs**, dont 40 000 francs sont prévus pour les stations de recyclage.

Les **coûts totaux du nouvel équipement** s'élèvent donc à **1 997 000 francs**. Le montant déterminant du crédit inclut une **réserve d'environ 5 pour cent (103 000 CHF)**.

3.5 Calendrier, modalités

La planification se présente actuellement comme suit:

Appel d'offres / préparation de l'achat	3 ^e /4 ^e trimestres 2021
Achat, 1 ^{re} étape	1 ^{er} trimestre 2022
Mise en service, 1 ^{re} étape	2 ^e trimestre 2022
Achat, 2 ^e étape	3 ^e trimestre 2023
Mise en service, 2 ^e étape	4 ^e trimestre 2023

Le calendrier est directement lié à celui du projet de remise en état.

3.6 Attribution du mandat / droit des marchés publics

L'achat se fonde sur les bases légales pertinentes, notamment la LCMP et l'OCMP. La procédure suivie sera ouverte ou sélective. L'appel d'offres, l'achat et la mise en service incombent à l'office spécialisé compétent de la DSE, soit à l'OEJ en général et à l'EP Witzwil en particulier. Les exigences précises auxquelles doit répondre le mobilier, la quantité et la qualité requise seront définies dans le cadre de la procédure d'achat.

L'OEJ prévoit de subdiviser l'achat en lots (prestations partielles). Il tient ainsi compte de la diversité du mobilier à acquérir (mobilier de bureau, mobilier de cellule, appareils de sport, installations d'archivage, etc.), il évite un cumul de risques (dépendance par rapport à un fournisseur) et stimule la concurrence. En effet, la répartition en lots accroît le nombre de soumissionnaires potentiels, ce qui augmente la concurrence et, partant, l'efficacité. De plus, en procédant de la sorte, l'OEJ évite que le présent crédit n'envoie un signal aux soumissionnaires potentiels concernant les prix. Les éléments de mobilier figurant dans le catalogue de la Centrale d'achats cantonale (CAC), par exemple du matériel de bureau, seront acquis auprès de cette dernière et ne seront donc pas inclus dans l'appel d'offres.

4. Nature et qualification juridique de la dépense

Il s'agit d'un crédit d'engagement concernant une dépense nouvelle unique conformément aux articles 46 et 48, alinéa 1, lettre a LFP, lequel relève de la compétence du Grand Conseil.

La dépense est qualifiée de nouvelle parce que l'achat du mobilier implique une certaine liberté d'action. En effet, différents soumissionnaires potentiels sont présents sur le marché. L'EP Witzwil est en principe également libre s'agissant de la date de l'achat, même si le mobilier actuel, vétuste, a atteint la fin de son cycle de vie (voir point 3.2) et que son remplacement gagne à être coordonné avec la remise en état en cours.

5. Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes

Dans le programme gouvernemental de législature 2019 à 2022, le Conseil-exécutif définit les objectifs stratégiques de sa politique. L'objectif n° 3 (le canton de Berne est attractif pour sa population. Il favorise la cohésion sociale en renforçant une intégration ciblée pour les personnes socialement défavorisées) prévoit notamment l'axe de développement suivant: le canton de Berne garantit la sécurité de sa population et dispose d'une exécution judiciaire sûre.

L'équipement de l'EP Witzwil en mobilier sûr, moderne et fonctionnel lui permet d'accomplir les tâches que lui assigne la législation. Il s'inscrit ainsi pleinement dans l'axe de développement précité.

6. Répercussions sur les finances, l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux

Le remplacement du mobilier n'a aucune incidence sur l'organisation et l'effectif de l'EP Witzwil. Les conséquences en matière d'informatique et de locaux et les liens avec ces domaines ont déjà été pris en compte lors de la planification du projet de remise en état.

6.1 Montant déterminant du crédit

Conformément aux explications données au point 3.4, les coûts des nouveaux équipements s'élèvent à 1 997 000 francs. Comme le veut la pratique, le **montant déterminant du crédit** comprend une réserve, de près de cinq pour cent, et se monte par conséquent à **2 100 000 francs** (crédit à autoriser, y c. TVA et réserve).

Aperçu des coûts des nouveaux équipements

Domaine	Montant en CHF
Sections, cellules d'arrêts, Service sanitaire	1 093 000
Aula	248 000
Pavillon	22 000
Salle de sport	37 000
Administration (vestiaires, salles de visite, loge, service de sécurité)	516 000
Zones extérieures (points de recyclage)	81 000
Réserve (5 %, arrondi)	103 000
Total du crédit à approuver (y c. TVA et réserve)	2 100 000

6.2 Dépenses à charge du compte de résultats et du compte des investissements

Il est prévu que les dépenses se répartissent de la manière suivante entre le compte de résultats et le compte des investissements:

Compte	Description de la dépense	Montant en CHF
Compte de résultats	Mobilier dont le coût d'acquisition est inférieur à 5000 CHF	1 882 000
Compte des investissements	Mobilier dont le coût d'acquisition est supérieur à 5000 CHF	115 000
Réserve	Environ 5 %	103 000
Total		2 100 000

6.3 Informations sur les investissements préservant la valeur et ceux générant une plus-value, sur la durée d'utilisation et sur les amortissements

Le crédit de 2 100 000 francs ne comprend que des investissements préservant la valeur à hauteur de 115 000 francs, étant donné qu'il sert à remplacer des installations existantes.

La durée d'utilisation des classes d'immobilisation 211001101 – *Machines de bureau et d'entreprise* et 211099101 – *autres équipements* s'élève à dix ans, celle des classes d'immobilisation 211002101 – *équipements d'atelier* et 211003101 – *équipements d'entreposage*, à 15 ans. Les charges d'amortissement annuelles ordinaires se situent ainsi dans une fourchette de 7667 à 11 500 francs.

Les équipements actuels étant déjà amortis, leur remplacement ne génère pas de charges d'amortissement extraordinaires.

6.4 Coûts induits

Le présent crédit d'engagement n'entraîne pas de coûts induits ou de dépenses supplémentaires. Il couvre les coûts des équipements prévus dans leur intégralité.

7. Répercussions en cas de rejet

En cas de rejet de la présente autorisation de dépenses, l'EP Witzwil ne serait plus en mesure de fonctionner normalement à moyen terme. Si le mobilier n'était pas remplacé comme prévu, la vétusté des équipements engendrerait une augmentation considérable des charges d'entretien et rendrait peu à peu les bâtiments inhabitables et finalement inutilisables. Le mobilier nécessaire ferait défaut lors de l'emménagement dans les bâtiments remis en état, ce qui empêcherait la reprise du service.

L'achat à court terme d'objets isolés ne permettrait pas d'obtenir les meilleurs prix et de tenir un stock de pièces de rechange. Il compromettrait fortement l'entretien du mobilier et entraînerait des coûts supplémentaires considérables. De plus, le remplacement ponctuel de certains éléments rendrait le mobilier de plus en plus hétérogène et ne permettrait pas de garantir une qualité uniforme. En raison de sa faible durabilité, le matériel devrait être réparé plus souvent et remplacé à intervalles plus courts.

8. Proposition

Pour les motifs exposés dans le présent rapport, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'approuver le crédit d'engagement (dépense nouvelle unique) de **2 100 000 francs** pour les années 2022 et 2023.

Pièce jointe

– Projet d'arrêté